



Pau, le 21 mai 2024

Contre "le choc des savoirs", pour l'École publique, je manifeste le samedi 25 mai

L'intersyndicale, avec la FCPE et les organisations de jeunesse, appellent les familles, enseignant·es, personnels éducatifs, bénévoles et militant·es des associations d'éducation populaire, lycéen·nes, étudiant·es et toutes celles et ceux qui se retrouvent dans le projet d'une École publique, laïque et émancipatrice à manifester le samedi 25 mai pour l'École publique et pour dire « non au Choc des savoirs ».

Nous dénonçons le tri des élèves dès le plus jeune âge, les groupes de niveaux et le barrage au lycée par la mise en place de classes prépa-seconde en lycée général, technologique ou professionnel...

Le « Choc des savoirs », c'est une certaine vision de la société qui est esquissée, celle du tri et de l'assignation sociale, dangereuse pour notre démocratie. Un pays où la jeunesse se trouve assignée à ses positions scolaires et sociales court un grave danger démocratique.

Nos organisations réaffirment avec force leur attachement au projet scolaire de l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire : accueillir partout tous les élèves sans distinction d'aucune sorte, être ambitieux pour chacun, respecter et participer à une véritable liberté de conscience notamment par la construction de l'esprit critique autour de savoirs scientifiquement validés.

Aujourd'hui, le service public d'Éducation traverse une crise sans précédent : crise de recrutement, démissions, personnels qui témoignent d'une perte de sens de leur métier. Il faut continuer la mobilisation !

MANIFESTATIONS

samedi 25 mai 2024 à partir de 11H
Bayonne : Esplanade Roland Barthes
Pau : Place Clemenceau

Session 2024 du DNB, Bac et BTS Compte-rendu de l'audience SNES au rectorat de Bordeaux

La section académique du SNES-FSU a été reçue à sa demande par la Direction des Examens et Concours en amont de la période d'examen qui s'annonce. Cette audience avait pour but d'obtenir des informations sur l'organisation de la session 2024 et de rappeler les demandes du SNES-FSU sur les examens, qu'elles relèvent ou non des autorités académiques.

Cumul des missions, mission de coordination, épreuves écrites de spécialité et grand oral, EAF, convocations au plus près du domicile pour le DNB, nombre de copies : ci-dessous les réponses obtenues lors de cette audience.

[Compte-rendu de l'audience - Questions générales](#)

[Compte-rendu de l'audience - DNB](#)

[Compte-rendu de l'audience - BTS et Baccalauréat](#)

Élections internes :

Du 13 mai au 4 juin, votons et faisons voter !

Du 13 mai au 4 juin, l'ensemble des adhérent·es à jour de leur cotisation pourra voter pour :

- le vote du Bureau SNES de votre département. **S2**
- le vote d'orientation académique, il s'agit de la Commission administrative académique qui compte 33 titulaires et 33 suppléants. **S3**
- le vote d'orientation nationale, il s'agit de la Commission administrative nationale qui compte 75 titulaires et 75 suppléants. **S4**
- le vote national sur les secrétaires de catégories.

Le matériel de vote et les notices explicatives vont parvenir dans les établissements ou par courrier. Toutefois, on trouve la présentation des procédures ici :

- pour le vote dans les collèges et lycées organisés en **S1**

https://www.bordeaux.snes.edu/IMG/pdf/courrier_explicatif_vote_ca_dans_s1_2024.pdf

-pour le vote par correspondance :

https://www.bordeaux.snes.edu/IMG/pdf/courrier_explicatif_vote_par_correspondance_2024.pdf

L'intérêt et la participation des adhérent·es à la démocratie syndicale du SNES-FSU, sont fondamentaux pour le fonctionnement de notre syndicat, pour la plus grande **légitimité** possible de l'ensemble de nos revendications salariales, professionnelles, pour celle de notre projet d'école publique pour tou-t-e-s.

[Toutes les information pratiques, et les professions de foi sont disponibles ici.](#)

En finir avec le projet de fusion des AESH et AED (ARE)

En avril 2023 dernier, le président de la République, avait annoncé lors de la Conférence Nationale du Handicap, une proposition indigente :

« regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) » niant ainsi les spécificités des deux métiers.

Les syndicats de la FSU, dont le SNES, n'ont cessé, depuis cette annonce, de dénoncer cette mesure qui dégraderait encore davantage les conditions de travail des AESH, nuirait à la juste reconnaissance professionnelle du métier des AESH et aux missions dédiées aux élèves en situation de handicap. Ce projet nie aussi le **rôle essentiel joué par les AED** dans les collèges et lycées, dans l'accompagnement, le soutien, l'écoute des élèves. Ces demandes ont enfin été entendues sous la pression de la mobilisation des agents concernés et de leurs organisations syndicales, puisque le ministère a annoncé en groupe de travail l'abandon de ce projet qui doit être officialisé lors du Comité Interministériel du Handicap le 16 mai. Pour autant, le SNES-FSU ne peut pas se satisfaire de cette victoire et nous devons poursuivre notre bataille pour **reconnaître la professionnalité des AESH** et leur place centrale dans une école inclusive. C'est pourquoi, le SNES-FSU rappelle ses revendications de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recrutés. Tout en exigeant l'abandon des PIAL, elle s'oppose au projet d'expérimentation des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) à la rentrée 2024 et à leur généralisation. Le SNES-FSU porte une redéfinition du temps de travail des AESH, permettant l'accès à des emplois à temps complet en restant sur les missions d'accompagnement sur le temps scolaire et en intégrant des temps de concertation, de formation et de préparation.

Le SNES-FSU continuera de revendiquer de meilleures conditions d'emploi et de salaire pour ces agent·es précaires. Elle portera ses revendications lors de la journée unitaire contre la précarité du 5 juin.